



Déclaration liminaire CST du 18/11/2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST,

Nous ne pouvons commencer ce CST sans avoir une pensée pour les victimes des attentats Parisien, dont un hommage a été rendu le 13 novembre dernier.

Ce triste anniversaire ne doit pas nous faire oublier que le fanatisme est toujours à nos portes, et le danger toujours présent.

Permettez-nous également, de vous témoigner de notre indignation sur la cérémonie qui a eu lieu à Verdun, en l'honneur de Pétain.

Certains auraient-ils oublié les sombres années de notre histoire ? Il faut croire que oui.

D'ailleurs, il suffit de voir certains élus locaux, y compris de votre majorité, recevoir les compliments d'élus RN pour leur accueil et échanges lors de différentes cérémonies.

Certaines associations et clubs sportifs, n'hésitent plus à encenser sur les réseaux sociaux les élus RN invités lors de manifestations, avec photos à l'appui. Ces mêmes associations et clubs sportifs, subventionnés pour beaucoup par le département...

Ces élus RN ne seront jamais des élus comme les autres, et la CGT combattrra toujours les idées d'extrême droite et de droite extrême.

Autre de nos surprises, que nous voulons partager, concerne la journée du 18 septembre.

Cela ne vous rappelle peut-être rien, mais ce 18 septembre était une grande journée de mobilisation intersyndicale afin de dénoncer, entre autres, le budget d'austérité du gouvernement, mais également une journée de grève et de manifestation des pharmaciens.

Nous avons alors pu voir dans la presse Christelle Hiver et Laurent Somon, portant brillamment un gilet vert pour montrer leur solidarité à ces professionnels en grève. Ce qui est louable.

Ce qui l'est moins, c'est que ni l'un ni l'autre n'ait eu un mot pour les milliers de manifestants, rassemblés à deux pas de la manifestation des pharmaciens, et dénonçant un budget qui allait impacter fortement celui de notre collectivité...

Nous ne demandions pas qu'ils mettent un gilet rouge, bien que la Présidente l'ait déjà mis par le passé, mais un geste de compréhension aurait été le bienvenu, surtout que, pour le coup, notre hostilité à ce fameux budget est la même...

Ceci étant dit, et méritant d'être souligné, revenons au CST qui nous concerne aujourd'hui.

Nous avons été stupéfaits de la lourdeur de l'ordre du jour, et du peu de temps que nous avons à y consacrer...

En effet, comment pouvons-nous débattre correctement, sur des sujets aussi importants que l'emploi, les réorganisations de la bibliothèque et de la DGAED complète, le tableau des effectifs, le RSU et autres bilans en une matinée ?

Certaines de nos questions risquent très probablement de rester sans réponse, ce qui va, inévitablement influencer sur nos votes...

Nous avons également quelques points que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Le premier concerne les avancements de grade et promotions internes.

Nous avons, à maintes reprises, demandé à ce que les CAP puissent être avancées en début d'année, afin que les agents promus puissent bénéficier de leur promotion en début d'année. Ce qui n'a jamais été accordé...

Aujourd'hui, les agents, qui ont eu la chance d'être nommés, l'ont été sans effet rétroactif, alors que c'est bien le 1^{er} janvier qui fait référence pour une inscription sur le tableau d'avancement... Si on continue à ce rythme, les agents concernés vont bientôt perdre un an de promotion... Nous vous demandons donc, une nouvelle fois, d'avancer ces CAP afin que les agents soient promus en temps et en heure, ou que vous mettiez en place l'effet rétroactif.

Autre sujet, dont nous commençons à nous lasser de répéter et répéter la même chose, est la récupération des heures supplémentaires.

En effet, certaines directions et services, imposent à leurs agents de récupérer ces heures à la journée ou à la demi-journée, en s'appuyant sur une note de 2017 de Dominique Vaillant, alors directeur entretien des infrastructures.

Note, qui d'ailleurs, n'a rien à voir avec la récupération des heures supplémentaires, mais la récupération du repos compensateur, qui n'a jamais existé pour les agents concernés...

Nous avons rappelé dernièrement au directeur des routes et des mobilités, en présence de Me Blondeaux, qu'aucun texte imposait aux agents de récupérer leurs heures à la journée ou à la demi-journée, et qu'il était nécessaire de le rappeler aux services.

Choses qui a dû être mal comprise, ou alors chacun a envie de faire comme il a envie en se moquant des consignes données, puisqu'aujourd'hui, certains encadrants utilisent toujours cette règle. Nous vous demandons donc, de faire le nécessaire afin que cette pratique cesse, et qu'enfin, on fasse confiance à l'encadrement de proximité pour organiser les activités en fonction des demandes...

Nous ne serons pas plus long, nous réservons nos autres interventions pour les sujets à venir...